



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Modifications n° 6 & 7 du marché n° 2024_43-1 concernant les travaux Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2). Lot 1 « Désamiantage, déplombage, curage, petites démolitions ».

N° 182/2026 - MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 1er avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2026/715 du 12 octobre 2026, rendu exécutoire le 15 octobre 2026, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;

Vu la décision 027/2025-MP du 18 février 2025 décidant de l'attribution du marché 2024_43-1 ;

Vu la décision 150/2025-MP du 15 octobre 2025 relative aux modifications 1 et 2 du marché 2024_43-1 ;

Vu la décision 042/2026-MP du 10 février 2026 relative à la modification 3 du marché 2024_43-1 ;

Vu la décision 049/2026-MP du 02 mars 2026 relative à la modification 4 du marché 2024_43-1 ;

Vu la décision 086/2026-MP du 27 avril 2026 relative à la modification 5 du marché 2024_43-1 ;

Vu le projet de modification n° 6 ;

Vu le projet de modification n° 7 ;

Article 1 : Autorise la signature d'une modification n° 6 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2) avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative à des travaux de désamiantage supplémentaires.

Article 2 : Autorise la signature d'une modification n° 7 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2) avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative à des prestations supprimées.

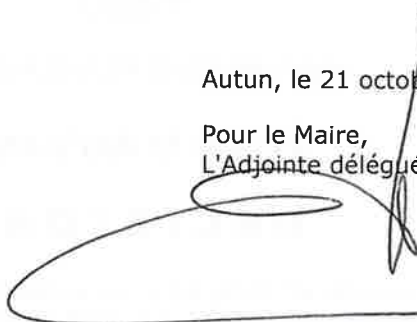
Article 3 : Précise que le montant initial du marché de 156.622,18 € HT / 187.946,62 € TTC est modifié pour être porté à 203.248,21 € HT / 243.897,85 € TTC après modifications n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, soit une augmentation, pour la modification n° 6, d'un montant de 1.558,50 € HT / 1.870,20 € TTC et une diminution, pour la modification n° 7, d'un montant de -1.571,58 € HT / -1.885,90 € TTC.

Article 4 : Dit que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Article 5 : Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 21 octobre 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Cathy NICOLAO-VERDENET
1^{ère} Adjointe au Maire